



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à la séance ordinaire du 11 novembre 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge arrière de 6,4 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 7,6 mètres. (DM 2019-0109)	31, rue Hétu
<ul style="list-style-type: none">Permettre l'aménagement d'une entrée charretière et d'une allée d'accès à une distance inférieure à 10,0 mètres des points d'intersection du prolongement des lignes de rue, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à une distance minimale de 10,0 mètres. (DM 2019-0110)	400, rue du Condor

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 16^e jour d'octobre 2019.

La greffière,
Isabelle Boileau